Centre Hospitalier Universitaire de Liège

Domaine Universitaire du Sart Tilman - B35 - 4000 LIEGE 1 - *www.chuliege.be*

pour 55 €/mois.
demandé le 10/04/26.

Numéro INAMI 710/707/12/000

Portail patient : http://payment.chuliege.be
Pour consulter, payer et réimprimer vos factures

Lb-W3-L1

E3866-I1B-047912

Exp: Domaine du Sart-Tilman B35, 4000 Liège

WARSAN Hayat
RUE PELTZER DE CLERMONT 64 /204
4800 VERVIERS

Téléphone : 04/323.23.49 (9h-12h et 13h30-15h30)
Email:
☐ Vous avez une question sur le contenu de votre facture ?
df.reclamations@chuliege.be
☐ Vous souhaitez solliciter un plan de paiement ou un report d'échéance ?
df.contentieux@chuliege.be

Patient WARSAN Hayat
Date de naissance 01-01-1977
N° Patient **4070199Q**

N° Facture **2601043373**
Date de facture 31/03/2026
N° de Dossier 025207852Q

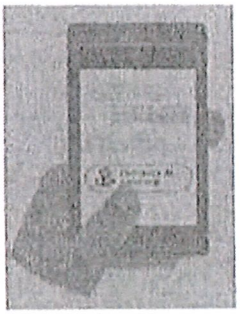
N° NISS **77000098055**
Mutualité 319000 101/101
Période de facturation 12/10/2025 au 07/11/2025

RÉSUMÉ DES FRAIS À VOTRE CHARGE

1. Frais de séjour ou de réadaptation Vos frais d'hospitalisation	182,78
2. Montants forfaitaires facturés (2)	18,10
3. Pharmacie: médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux	242,08
4. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs) Vos frais d'honoraires	71,32
5. Autres fournitures	0,00
7. Frais divers	21,72
Total des frais à charge du patient	**536,00**

38630,98 euros sont facturés à votre mutuelle ou autre institution.
Montant facturé au 300000 Nationaal verbond van socialistiche mutualiteiten : 95

À verser sur le compte de l'hôpital : BE56096009755288 **536,00**



Payez facilement !

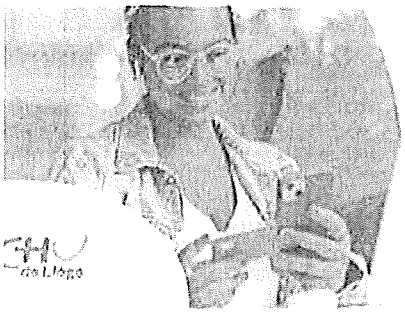
Scannez ce code via l'application bancaire de votre smartphone et payez facilement et en toute sécurité.

Un bulletin de virement traditionnel reste disponible au verso de cette page →

Centre Hospitalier Universitaire de Liège
Domaine Universitaire du Sart Tilman - B35 - 4000 LIEGE 1 - www.chuliege.be

Patient WARSAN Hayat
Facture 2601043373

(2) Les montants forfaitaires facturés sont des montants forfaitaires légaux qui sont facturés à tous les patients hospitalisés même si le patient ne bénéficie d'aucune de ces prestations.
(3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).
(4) Supplément: pour l'admission (d'un jour) avec séjour dans une chambre individuelle ce montant est attesté en plus du montant officiel pour la chambre et pour les honoraires (voir annexe à la déclaration d'admission). Le supplément pour la chambre et pour les honoraires pour les prestations effectuées par des médecins, est la conséquence du choix d'une chambre individuelle. Pour les prestations effectuées par d'autres dispensateurs, le supplément d'honoraires est la conséquence du fait que les dispensateurs ne sont pas conventionnés.
Pour les autres traitements pour lesquels vous n'occupez pas une chambre, ces coûts sont la conséquence de soins dispensés par un dispensateur non-conventionné.
Ces montants sont totalement à charge du patient.
(9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données 'Nomensoft' disponible sur le site web de l'INAMI : http://www.inami.fgov.be.
(15) Prix d'hébergement : au sens de l'article 2, 4° du Décret du 9 juillet 2017 relatif au prix d'hébergement et au financement de certains appareillages des services médico-techniques lourds en hôpital universitaire (Communauté française).



Savez-vous qu'il est désormais possible d'accéder directement à vos factures en format électronique ?

Par carte bancaire via notre portail patient
payment.chuliege.be

Handtekening(en)
Signature(s)
Unterschrift(en)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT
ORDRE DE VIREMENT
ÜBERWEISUNGSAUFTRAG

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur / Gewünschtes Ausführungsdatum in der Zukunft

Bedrag / Montant / Betrag EUR 536 CENT 00

Rekening opdrachtgever (IBAN)
Compte donneur d'ordre (IBAN)
Konto des Auftraggebers (IBAN)

Naam en adres opdrachtgever
Nom et adresse donneur d'ordre
Name und Adresse des Auftraggebers

WARSAN Hayat
RUE PELTZER DE CLERMON 64 /204
4800 VERVIERS

Rekening begunstigde (IBAN)
Compte bénéficiaire (IBAN)
Konto des Begünstigten (IBAN)

BE56 0960 0975 5288

Begunstigde
Bénéficiaire
Begünstigten

GKCCBEBB

Naam en adres begunstigde
Nom et adresse bénéficiaire
Name und Adresse des Begünstigten

CHU SART-TILMAN
DOMAINE DU SART TILM B35
4000 LIEGE

Mededeling